

☐ Monsieur

☐ Monsieur

Prénom :

Nom :

Adresse :

.....

Téléphone : Email :

JE M'INVESTIS DANS LA CAMPAGNE

☐ Collage

☐ Tenir une permanence

☐ Phoning

☐ Mise sous pli

☐ Tractage

☐ Porte-à-porte

☐ Tenir un bureau de vote

JE PARTICIPE

☐ 25€, soit 8,50€ après déductionn fiscale*

☐ 50€, soit 17€ après déductionn fiscale*

☐ 150€, soit 51€ après déductionn fiscale*

☐ 500€, soit 170€ après déductionn fiscale*

☐ autre montant.....€

Chèque à l'ordre de Monsieur Jean Avier, Mandataire financier de Jean-Louis Geiger, à renvoyer à la Permanence de Jean-Louis Geiger, 39 cours Mirabeau, 13100 Aix-en-Provence.

*Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu pour 66% de son montant, dans la limite de 20% du revenu imposable. Un reçu vous sera adressé par le mandataire financier.

Pour la campagne municipale de mars 2026 et conformément à l'article L.52-9 du Code Electoral, le mandataire financier est la seule personne habilitée à recevoir des dons en faveur de M. Jean-Louis Geiger dans les limites précisées à l'article L.52-8 du Code Electoral reproduit ci-dessous: Article L52-8 : réglementation des dons. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros par personne physique et par élection. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'envoi d'informations. Le destinataire des données est Jean-Louis Geiger. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Jean-louis Geiger, 39 cours Mirabeau 13100 Aix-en-Provence. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.